L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 27 FEVRIER 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
[illegible] Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 27 FEVRIER.

ARRIVÉE DE L'EUROPA.

[illegible] l'arrivée du steamer [illegible] Halifax. Il est entré dans ce [illegible] le 22 courant, et le lendemain un [illegible] Baltimore un sommaire télégraphique [illegible] apporté.

[illegible] Les nouvelles de ce pays sont alar[illegible] qu'une révolution a eté sur le [illegible] Paris. Le défaut d'entente [illegible] Président et l'Assemblée Nationale est [illegible] de ce nouveau mouvement. Pendant [illegible] Paris a ressemblé à une ville [illegible] de cette capitale, [illegible] Quatre-vingt mille hommes étaient répandus [illegible] et le général Changarnier [illegible] barricade [illegible]

[illegible] L'Assemblée Nationale a enfin ouvert les [illegible] déclarer la [illegible] Le décret [illegible] de l'époque [illegible]

[illegible]

[illegible] de l'Assemblée [illegible]

[illegible] Bulwer, ex-ambassadeur en [illegible] aux Etats-Unis, [illegible] M. R. Pakenham.

[illegible] Horton [illegible]

[illegible] M. Barton, notre chargé [illegible] M. Barton [illegible]

[illegible] Au Théâtre [illegible] La Sirène et Un Caprice [illegible]

[illegible] Hall [illegible] M. Dodge [illegible] M. Daguerre [illegible]

[illegible] M. Crittenden [illegible] le poste [illegible] par le général Taylor. Il répugne à M. [illegible] du Kentucky [illegible] M. Crittenden. Ayant [illegible] pour accepter un nouveau poste, [illegible] de nouvelles fonctions.

L'EMANCIPATION AU KENTUCKY.— La question de l'émancipation des noirs est vivement [illegible] Kentucky. On sait qu'une convention est chargée de réviser la constitution de [illegible]. Les partisans de l'émancipation voudraient y introduire une clause pour interdire l'esclavage. Les journaux de Louisville que nous avons parcourus déclarent qu'il n'est pas probable qu'une pareille disposition soit votée. Il n'y aura pas, disent-ils, dix comtés qui enverront à la Convention des partisans de l'émancipation. En attendant, des assemblées publiques sont convoquées de toutes parts, et des manifestes pour et contre l'abolition de l'esclavage circulent dans toutes les parties de l'Etat.

L'OHIO.—Les journaux de Louisville annoncent que l'Ohio a diminué de trois pouces, du [illegible] au 16 courant. Le Mississipi devrait bien se décider à baisser également; sa hauteur effraie tous ceux qui habitent ses bords.

UN PÉTITIONNAIRE AUDACIEUX.—Le Massachusetts est le foyer de l'abolitionisme. C'est dans cet Etat que se trouvent les ennemis les plus invétérés de l'esclavage. Eh bien! le 14 de ce mois, un honorable membre de la législature du Massachusetts a présenté à la Chambre des Représentans une pétition d'un de ses commettans demandant qu'il lui fût permis d'introduire dans l'Etat deux esclaves qu'il tiendrait en servitude perpétuelle, et qu'il emploierait à labourer ses champs. On croira peut-être que cette pétition, adressée par un plaisant, a été écartée avec indignation. Nullement. La chose a été discutée sérieusement et référée au comité judiciaire par un vote de 93 voix contre 63.

NEW-YORK.—Nous voyons avec plaisir que la législature de New-York a déposé indéfiniment sur le bureau le bil destiné à entraver la restitution des esclaves fugitifs. Ce projet de loi, qui violait la Constitution et eût pu avoir de fâcheuses conséquences, a été écarté à une très forte majorité, grâce au bon sens qui guide les législateurs américains et aux avertissemens réitérés de la presse.

CONGRES.

SÉNAT.—20 *février*.—Le Sénat vote le bill relatif au paiement de l'indemnité mexicaine. Le bill a déjà été adopté par la Chambre des représentans.

Le projet de loi qui accorde, dans le réglement des réclamations, un droit de préférence aux veuves et aux orphelins, subit une seconde lecture.

Le bill de la liste civile est pris en considération. M. Belts propose un amendement tendant à former un Etat des nouveaux territoires que les Etats-Unis ont conquis.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La Chambre vote le bill qui ordonne à la Monnaie de frapper des aigles doubles ($20) et des pièces d'or de la valeur d'une piastre. Le bill réglant les frais de route des membres est également adopté.

NEW YORK.—Le steamer *Panama* est parti de New-York le 17 courant au matin, pour Panama et San Francisco, avec environ cent passagers. Ce navire doublera le cap Horn.

SENATEUR DE L'OHIO.— Des dépêches télégraphiques nous apprennent que M. S. P. CHASE, *free soiler*, a été élu sénateur au Congrès des Etats-Unis par la législature de l'Ohio, en remplacement de M. Allen, dont le terme expire le 4 mars prochain.

Chronique locale.

Habitations Sucreries.—Aujourd'hui à midi il sera vendu à la Bourse St-Louis [illegible] deux belles habitations [illegible] connues sous le nom de Habitations [illegible] Avec [illegible] 101 têtes. Les [illegible] la Banque [illegible] des habitations. [illegible] Alexandre Gordon. Pour plus de renseignemens voir l'annonce.

Les conditions de la vente sont libérales.

ODD FELLOWS.—[illegible] Odd Fellows [illegible] Place d'Armes [illegible]

[illegible]

CONSEIL DE [illegible]

[illegible]

GRAND JURY.—[illegible] Johnson [illegible]

[illegible]

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps d'un nègre [illegible] trouvé noyé dans le canal Carondelet, un peu au-dessus de la [illegible].

Thomas Collins et Joseph Davis alias Barzana [illegible] devant le recorder [illegible]

J. H. Roth, accusé d'avoir tenté de s'introduire avec effraction dans le magasin de M. Wright, rue [illegible], a été envoyé par le même recorder devant la 1ère Cour de District.

THEATRE D'ORLEANS.

La Muette de Portici—Le Livre Noir—Bénéfice de M. et Mme Monplaisir.

La *Muette de Portici* que nous avons revue samedi n'a pas été moins bien exécutée, ainsi moins, qu'à la soirée de jeudi, et malgré l'envahissement du carême, la salle était brillante comme aux plus beaux soirs. Toutefois il s'était opéré dans l'ensemble quelques mutations; plusieurs dames avaient changé leurs places habituelles, d'autres nous ont semblé absentes, et laissé le champ libre à de nouvelles figures. Quelque matin nous dirons à nos lecteurs la physionomie de la salle et leur déroulerons une série de portraits exquisses la veille sur l'arène théâtrale où nos dames luttent de grâce et de beauté. Et tout d'abord nous eur annoncerons l'apparition de quelques étoiles nouvelles, qui menacent d'effacer complètement leurs devancières. Mais aujourd'hui notre compte-rendu n'a qu'à nous réclame, et nous devons recourir à cette revue jusqu'à nouvel ordre. Aux cages données dans notre dernier feuilleton, ajoutons que l'espace nous forçait à restreindre, nous devons ajouter que Dufour a chanté l'invocation au sommeil avec cette *voix blanche* si pleine de charmes que possède cet excellent chanteur et que cette fois les chœurs ne nous ont pas autant déchiré les oreilles que jeudi dernier. Corradi a chanté aussi bien que d'habitude et nous devons de plus le complimenter sur son costume; depuis son manteau jusqu'à ses boucles d'oreilles, tout était vrai, tout était exact, et si le décor avait été fidèle, nous aurions pu nous croire sur le Môle. A propos de décor, nous demanderons la destitution du Vésuve, qui continue à nous gâter le dernier tableau par la manière stupide dont il exécute son éruption. Tantôt il reçoit la lave, au lieu de la lancer, tantôt il l'arrache et engloutit un bout de toile, tantôt.... mais nous n'en finirions pas si nous disions tous les méfaits de chaque soirée. Mme Berton se fatigue évidemment depuis quelques temps et son chant nous a moins satisfaits que la dernière fois. Il était tout aussi correct, nous dira-t-on; nous l'accordons, mais la voix était faible et quelque peu sourde dans certains momens.

M. et Mme Monplaisir nous ont ménagé une agréable surprise. Ils ont dansé au 1er acte un pas espagnol qui ressemblait terriblement à la danse pittoresque appelée *El Jaleo de Valencia*. Il y avait encore dans le choix de ce pas, une preuve de goût; c'était en effet une délicate flatterie de danser devant Elvire, une danse d'Espagne, patrie de la princesse, puisqu'à cette époque les Espagnols gouvernaient en despotes le beau royaume de Naples.

Cette danse nous a fait voir aussi jusqu'où peut aller la magie des souvenirs. La princesse Elvire a laissé reparaître Mme Berton; sous la résille d'or, Elvire ne s'est pas contentée de suivre avec intérêt la danse gracieuse de Mlle Buisn et de M. Cornet, mais bien plus, elle a deux fois, et des yeux et du pied, daigné inviter le chef d'orchestre à accélérer le mouvement. Enfin, lorsqu'à la suite d'un audacieux élan, le danseur vint retomber près de la rampe, Elvire-Berton fit un geste et un mouvement d'effroi tels qu'une Napolitaine avança le bras pour la soutenir. Que voulez-vous!

" Chassez le naturel, il revient au galop. "

Cependant nous voudrions bien que Mme Berton engageât Isabelle et Elvire à oublier le passé pour le présent.

Le *Livre Noir*, dont le début sur notre scène a eu lieu dimanche, est un de ces drames qui défient l'analyse et dont le succès est toujours douteux. Rempli d'allusions aux mœurs de certaines classes, à certains usages en France, la pièce pour nous a perdu beaucoup de son mérite, déjà fort controversé à Paris, et il n'a fallu rien moins que Maria et Montassier pour sauver le *Livre Noir* d'un naufrage complet. Maria a rendu avec une admirable intelligence le rôle difficile d'Henriette, et si elle avait parlé un peu plus haut, nous n'aurions qu'à la louer en tout et pour tout. Elle a eu du reste un magnifique mouvement et de véritables inspirations pendant le 3me acte, à la fin duquel le public l'a forcée à reparaître avec Montassier.

Ce dernier a déployé toute la verve de son talent, et le rôle de Maurice, qui semble écrit spécialement pour lui, a été on ne peut mieux rendu. Cet habile acteur a eu des moments où il nous a rappelé le beau talent de Jemma qu'il a une ou deux fois surpassé peut-être. Lui et Maria ont sauvé la pièce, comme naguères dans *Calvin*.

Après ces deux excellents artistes, nous devons mentionner le succès obtenu par Ménéhant dans le rôle équivoque du mari ridicule et trompé, et la façon remarquable dont Mathieu a rendu les trois faces différentes de celui du major Martingale. Il faut aussi citer à part la manière vraie dont M. Chol s'est grimé en employé des bureaux de la police, et la physionomie toute réelle qu'avait la figure de M. Chaffary. Si nos inductions ne nous trompent, c'est à M. Mathieu que nous devons ce masque comique.

Pour faire la part de chacun nous déclarons que M. Sage s'est distingué par la froideur et la fausseté de son jeu et qu'il n'a été surpassé que ...... par Mme Paul qui a été aussi mauvaise que possible.

Pour en finir avec le *Livre Noir*, nous engageons la Direction, si elle nous donne encore cette mauvaise pièce, à faire disparaître quelques expressions malsonnantes pour nos oreilles créoles, notamment dans le rôle rempli par Mme Paul.

Hier a eu lieu le bénéfice de Mr. et Mme Monplaisir, en présence de la plus belle assemblée que l'on ait encore vue, de mémoire de dandy. La Seconde Municipalité nous avait envoyé, pour cette fête théâtrale, de nombreuses députations de dames et la salle d'Orléans était aussi radieuse qu'un soir de samedi.

Dire les bravos, les bouquets de cette représentation serait chose impossible et jamais les artistes n'en avaient été plus dignes. Le ballet des *Follets des Alpes*, arrangé sur l'ouverture de Guillaume Tell, est une des plus ingénieuses idées que l'on puisse voir et les pas de cette danse sont d'une grâce et d'une légèreté remarquables.

Dans le 3me acte de la Reine de Chypre, ce fut mieux encore, et dans le pas de l'Echarpe, Mr. et Mme Monplaisir ont dû danser au milieu des bouquets qui n'ont cessé un instant de pleuvoir sur la scène. Si pareille récompense n'a point accueilli Dufour et Corradi, c'est que les bouquets manquaient, mais les mains vides ont dédommagé les heureux artistes par des salves continues d'applaudissements. M. Corradi, dans sa modestie, semblait en laisser l'hommage à M. Dufour, mais toutes les voix ont crié *tous deux* et il a dû, par ses saluts, témoigner qu'il acceptait sa part de l'ovation faite à son camarade.

Il faut le dire, ce n'était que justice; car nous ne nous rappelons pas avoir jamais entendu chanter ce duo du troisième acte de la *Reine de Chypre* aussi magnifiquement que ce soir-là, et l'enthousiasme public prouve assez que c'était l'opinion de tous les spectateurs. Cet enthousiasme était tel que des voix irréfléchies n'ont pas craint de redemander le morceau.

Il semblait que cet entraînement devait s'arrêter; cependant il n'en fut rien, et la *nuit à Venise* qui termina le spectacle ne s'acheva qu'au milieu d'un tonnerre d'applaudissements. Mlle St-Clair, après avoir dansé un ravissant pas hongrois fut obligée de le recommencer, et il se trouva encore pour elle des bouquets dans la salle. Mlles Buisn, Bondeau et M. Cornet ont aussi été vivement et justement applaudis. Quant au pas comique dansé par Mlle Buisn et M. Colby, il a fallu aussi le recommencer. Nous profitons de cette nouvelle occasion pour féliciter M. Colby; il nous a rappelé en tous points le regrettable Deburau, qu'il ne se contentait pas d'être un mime parfait, et qui était encore un excellent et délicieux danseur comique.

La nuit à Venise a été terminée par la *Zingarella* et la *Polka* nationale, dansées par Mme et M. Monplaisir, nous ne savons au juste sur quelle musique, car les bravos ne permettaient point de l'entendre. Ces derniers ont redoublé à la vue de l'Eventail et du magnifique bouquet offert par M. Canon jeune, non seulement à la danseuse mais encore à la compagnie du Sauveur d'Hudson-River. Le public a vivement applaudi à une reconnaissance ainsi manifestée et la soirée s'est achevée dignement pour tous.

Les Monplaisir nous quittent pour la seconde [illegible] comme il leur faudra traverser la ville pour gagner la Mobile, nous espérons que le Directeur les arrêtera au passage pour les rendre encore une ou deux soirées de plus à nos applaudissements.

JACQUES DE R....

LE LIVRE DE M. GUIZOT, JUGÉ PAR LA PRESSE ANGLAISE.

L'immense succès du livre de M. Guizot sur [illegible] l'intérêt de curiosité [illegible] la position [illegible] M. Guizot, en effet, dans une question de ce genre, ne présente peut-être pas toutes les garanties d'impartialité que l'on pourrait légitimement désirer; il est un peu, quoiqu'il s'en défende, dans le cas d'un condamné chargé d'instruire le procès de ses juges.

Les créations de l'apparition de ce livre [illegible] ce n'est pas naturel de supposer que les doctrines de résistance et de compression que M. Guizot continue à préconiser avec complaisance, [illegible] avec une froide impartialité, par un peuple qui a fait une malheureuse expérience du système gouvernemental de M. Guizot. Ni l'auteur, ni le pays ne sont assez désintéressés dans la question, pour porter sur le principe démocratique ou sur le livre qui en traite, un jugement entièrement dégagé de passion et de préventions.

Pour apprécier sainement la valeur des idées de l'ancien ministre de Louis-Philippe, il convient par conséquent, de se défier de ses propres lumières, et d'interroger l'opinion des autres pays, qui sont mieux en position que nous, de les juger avec une parfaite impartialité.

A ce compte nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs la traduction suivante d'un article du *Daily News*, qui fait ressortir, avec une grande justesse et une grande logique, les nombreuses hérésies qui se rencontrent à chaque ligne, dans le dernier écrit de M. Guizot:

" M. Thiers, dit ce journal, a écrit un livre pour défendre la Propriété, comme si c'était pendant que cette base éternelle de toute société était sérieusement menacée; M. Guizot a écrit un volume sur la Démocratie sous l'impression visible que la Démocratie allait engloutir le monde. Et, voyez un peu! à peine l'encre a-t-elle eu le temps de se sécher dans la plume de ces illustres théoriciens, à peine les manifestations de leur panique intérieure ont-elles eu le temps d'être communiquées au monde, qu'il est devenu évident que cette panique ne se justifiait par aucune raison sérieuse, que la France professait pour le principe de la propriété un culte contre lequel viendront se briser tous les efforts des communistes, et que la Démocratie, au moins en France, est d'une constitution tellement délicate et fragile, que si robuste et indomptable qu'elle soit dans ses heures de fièvre, elle retombe, livrée à elle-même, au degré de force et de consistance des idées vulgaires, se perdant dans la foule avec elles, et s'effaçant comme toutes les autres fantaisies et toutes les autres caprices de ce peuple mobile! Ce qui a égaré et perdu M. Guizot, ç'a été précisément son horreur maladive pour cette Démocratie, fantôme menaçant qu'évoquait son imagination, et qui a été la source de toutes ses erreurs.—Il n'y a pas de peuple plus facile à gouverner que les Français! Telle est du moins notre ferme conviction. Mais, au lieu de confier leur propre conservation, leur gouvernement et leur politique à la garde des classes moyennes, et de se placer dans des conditions en harmonie avec l'esprit et les tendances de ces classes, les deux dynasties des Bourbons ont constamment prêté l'oreille à des conseillers qui leur disaient de se défier de ce peuple, qu'ils représentaient comme impatient de tout frein et de toute autorité, et ne pouvant être dompté que par un régime d'intimidation.

Or, lors qu'un peuple est mécontent, lors, surtout, que la désaffection a gagné les classes moyennes, le plus prudent pour un Gouvernement est, au moins, de ne pas heurter les tendances de l'opinion publique, quand il ne peut se résigner à lui faire les concessions qu'elle réclame. En accordant, en effet, à la partie la plus modérée de l'opposition les satisfactions qu'elle demande, on arrive, la méthode est presque infaillible, à scinder l'opposition et à rallier un nouveau parti gouvernemental. Mais, Louis-Philippe, de même que Charles X, a toujours regardé toute opposition au gouvernement comme un symptôme de Démocratie, et a repoussé systématiquement toutes les demandes, envisageant par exemple la Réforme Electorale comme une levée de boucliers des Jacobins. M. Guizot, encore aujourd'hui, subit évidemment l'influence de la même erreur. Comme naguères, il ne se rend pas compte des grandes tendances conservatrices qui tempèrent le libéralisme des classes moyennes. Continuer ces classes, qu'il s'obstine à considérer comme imbues des principes démocratiques, tel est encore aujourd'hui le système qu'il recommande.... Sur trente-quatre millions de Français, il y avait 180,000 électeurs; électeurs et non électeurs se sont réunis dans des banquets pour formuler, en commun, leurs protestations contre cet état de choses. Qu'a fait M. Guizot? Il a interdit les banquets, et amené ainsi la chute de son maître et la sienne. Il dit aujourd'hui que ce sont les démocrates et la démocratie qui ont fait tout le mal. Mais qui donc a forcé les classes moyennes à agir comme des démocrates et à jeter le pays, ce à quoi ils ne songeaient guère, dans les bras de la démocratie!.... M. Guizot lui-même!

" Le mot Démocratie, la fausse signification qu'il a constamment attribuée à ce mot, voilà l'écueil contre lequel M. Guizot est venu se briser. C'est là, encore aujourd'hui, la source de ses illusions et de son erreur!

" Il y a, dans le livre de M. Guizot, un passage qui fait honneur à son talent comme écrivain, mais qui, suivant nous, tend à accréditer une dangereuse erreur: c'est celui dans lequel, comparant le corps social au corps humain, il se place au point de vue religieux de la question: " L'homme, dit-il, est né avec des instincts pervers qu'il doit s'attacher à combattre. Il en est de même des sociétés, entachées, comme l'individu, de ce vice originel. Elles sont portées au mal, et le rôle des gouvernans, dans la vie des peuples, comme celui de prêtre dans la vie privée, est de lutter contre ces coupables dispositions." Ainsi, suivant M. Guizot, la démocratie est, pour les peuples, ce que le péché est pour les individus. De même que l'homme doit résister au tentateur, de même l'homme d'Etat doit résister au démocrate. Cette idée, M. Guizot l'exprime d'une manière plus concise, mais au fond voilà sa pensée, en tout conforme avec la logique de ses déductions. Jamais nous n'avons rencontré un aperçu aussi mystique, aussi erroné, aussi peu digne d'un homme d'Etat! La doctrine de Hobbs nous paraîtrait préférable à une pareille théorie! Nous ne nous serions pas attendus, dans le XIXe siècle, et surtout émanant d'un homme comme M. Guizot, à un aussi étrange amalgame des choses et des principes, qui ne tend à rien moins qu'à accoupler tous les dogmes positifs et élevés de la science politique avec les traditions surannées d'un faux spiritualisme religieux. Nous ne nions pas les mauvais côtés de la démocratie; nous savons qu'elle est turbulente, et téméraire, et injuste et cruelle. Mais il est facile de démontrer que l'aristocratie et le despotisme ont aussi ces fâcheux attributs, et nous ne saurions admettre que les torts d'un de ces régimes soient plus indignes de pardon que ceux des deux autres. Il ne nous est pas plus difficile de comprendre une démocratie éclairée, incapable de tout crime et de toute iniquité, qu'un Trajan faisant chérir son pouvoir aux esprits les plus éminens et les plus avides de liberté. Il y a cette différence, que la démocratie, le Gouvernement du peuple par le peuple, est une science éminemment susceptible de perfectionnement, tandis qu'il est si difficile de façonner l'esprit humain, que l'éducation d'un prince ne sera jamais une garantie de la sagesse avec laquelle il saura exercer le pouvoir. Quant au régime du despotisme et aux aristocrates, ils sont bien près d'avoir fait leur temps. Il ne reste debout que le principe démocratique, destiné à jouer un grand rôle même dans les états monarchiques. Notre devoir est de façonner, d'améliorer et de régler ce principe, loin de le maudire comme M. Guizot, qui présente comme un poison ce qui est en réalité le pain de vie des sociétés modernes."

Indemnité aux Colons.

Le supplément au rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'indemnité à accorder aux colons, par suite de l'affranchissement des esclaves, a été déposé sur le bureau de l'Assemblée dans la séance du 13. Nous empruntons au *Moniteur*, le texte même de ce supplément. Une première délibération a déjà eu lieu à l'Assemblée sur le projet; les deux autres doivent venir successivement à l'ordre du jour, dans un délai rapproché; tout fait donc espérer que l'Assemblée donnera bientôt une juste, bien que tardive satisfaction, à des intérêts depuis trop long temps en souffrance.

Voici le supplément du rapport:

Citoyens représentans, le projet de loi que le Gouvernement avait présenté pour fixer l'indemnité des colons, proposait un chiffre de 90 millions payables en dix annuités; un amendement de la commission substituait, à ce chiffre, celui de 80 millions, et une rente annuelle de 2 millions.

La commission disait dans son rapport: " Il nous avait paru qu'une rente de 6 millions 5 p. 0,0 serait pour le trésor, comme pour les indemnitaires, le meilleur moyen de libération et de crédit; il nous semblait aussi que, dans l'état du Trésor, le paiement d'une rente annuelle de 6 millions sera préférable au paiement d'annuités de 12 et de 6 millions."

L'honorable représentant qui occupait alors le ministère des finances, ne voulut pas consentir à la création d'une rente nouvelle. M. le ministre actuel, d'accord avec M. le ministre de la marine, a pensé comme la commission.

C'est une rente de 5 millions 3 p. 0,0 que la commission, d'accord avec le ministre, propose dans un nouveau projet, avec jouissance au mois de juin prochain, et, en même temps, pour venir en aide aux nécessités du moment, le Gouvernement consent l'allocation d'une somme de 6 millions en numéraire, à verser dans les trente jours de la promulgation de la loi. Cette somme devra se diviser en deux parties: l'une, de 3 millions, sera distribuée aux colons en portion approximative de leurs droits, à titre d'à-compte; elle sera, plus tard, imputée sur le compte définitif; l'autre, de 3 millions, sera soumise, dans la portion afférente aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, à des prélèvements destinés à former un comptoir d'escompte, mais ces prélèvemens n'atteindront pas ceux des colons dont la part dans l'indemnité n'excédera pas un capital de 1,000 fr.

Comme vous le voyez, citoyens, ce versement actuel de 6 millions a un double objet. Il a pour but de faire entre les mains des colons une part, bien faible sans doute, de leur indemnité, mais qui sera un secours momentané, dans un grand nombre d'entre eux éprouve le besoin, et il crée, dans les comptoirs d'escompte, une source immédiate de crédit, qui permet d'attendre jusqu'au mois de juin le paiement du semestre de la rente.

Ce sont là de véritables encouragemens pour le travail, si fortement ébranlé.

Quant à la rente de 6 millions, elle ouvre aux colonies les principaux moyens que réclame l'exploitation, devenue plus difficile, de leurs propriétés, de leur industrie. Nul, sans doute, ne peut aujourd'hui prévoir la transformation que subiront nos colonies dans la forme et dans les habitudes du travail, mais une transformation est inévitable. Donner aux colons les moyens de pourvoir aux premiers jours, leur assurer dans l'avenir une ressource dont le crédit de l'Etat aura permis de retirer les plus grands avantages, et permettre aux créanciers de trouver chacun selon son droit, dans l'indemnité accordée, la représentation de son titre, en laissant aux tribunaux le soin de fixer le droit de chacun et en la loi, voilà ce que le nouveau projet nous semble avoir parfaitement prévu.

L'Assemblée remarquera sans doute que ce changement dans le mode du paiement de l'indemnité, c'est-à-dire l'établissement d'une rente au lieu du paiement annuel d'un capital fixe, a du nécessairement amener la suppression d'une grave disposition qui renfermait l'ancien projet de loi.

Dans la pensée de laver sur le travail aux colonies, une part de l'indemnité avait été déclarée incessible et insaisissable; elle devait être employée en salaires payés aux affranchis, ou en améliorations dans les usines et dans les instruments d'agriculture. Nous avions adopté cette affectation spéciale comme une heureuse transition entre le travail forcé et le travail libre, comme un gage de sécurité pour les colonies elles-mêmes.

MM. les ministres des finances et de la marine, qui, tous deux, s'occupent depuis tant d'années, avec un si grand dévoûment, de l'émancipation des esclaves et des conséquences de cette grande mesure, ont pensé que, dans l'état actuel des colonies, le meilleur moyen de favoriser le travail était, d'une part, de donner aux colons la faculté de trouver les capitaux nécessaires; une rente sur l'Etat offre aux capitaux qui viendront immédiatement en aide aux colons la plus sûre garantie; d'autre part, de laisser aux créanciers actuels les droits qu'ils tiennent de la loi: le maintien des engagemens est le meilleur élément de crédit. La grande majorité de la commission s'est rangée à cette opinion, qui est, pour tous les intérêts acquis, un nouveau gage de protection de la part de l'Assemblée.

Nous avons été déterminés, d'ailleurs, par cette considération, qu'il y aurait d'immenses difficultés, lorsque l'Etat s'acquitte avec une rente annuelle, de fixer, pour chaque année, une part qui serait mise hors de la libre disposition du propriétaire de la rente.

Votre commission vous propose l'adoption du nouveau projet dont voici le texte:

Nouveau projet de loi de la commission.

Art. 1er—Dans les colonies:
La Martinique,
La Guadeloupe et dépendances,
La Guyane,
La Réunion,
Le Sénégal et dépendances,
Nossibé et Sainte-Marie.

Il est alloué une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du Gouvernement provisoire, des 4 mars et 27 avril derniers.

Art. 2—L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée ainsi qu'il suit:

1o—Une rente de 6 millions 3 p. 0,0, inscrite au grand livre de la dette publique;

2o—Une somme de 6 millions payable en numéraire et en totalité trente jours après la promulgation de la présente loi.

Art. 3—Tous les noirs affranchis en vertu des décrets des 4 mars et 27 avril derniers, donneront droit à l'indemnité, à l'exception des individus âgés de plus de soixante ans et des enfans de cinq ans et au-dessous.

Seront également exceptés les noirs qui auraient été introduits dans les colonies postérieurement à la promulgation de la loi du 4 mars 1831.

Les engagés à temps du Sénégal, libérés par le décret du 27 avril, donneront aussi droit à une indemnité.

Art. 4—Sur la rente de 6 millions, il est attribué, savoir:

A la Martinique,	1,507,885 80
A la Guadeloupe et dépendances,	1,947,164 85
A la Guiane,	372,571 88
A la Réunion,	2,055,200 25
Au Sénégal et dépendances.	105,503 41
A Nossibe et Sainte-Marie,	11,673 81
Total—	6,000,000 00

Sur la somme de 6 millions à payer en numéraire, il est alloué, savoir:

A la Martinique,	1,507,885 80
A la Guadeloupe et dépendances,	1,947,164 85
A la Guiane,	372,571 88
A la Réunion,	2,055,200 25
Au Sénégal et dépendances,	105,503 41
A Nossibé et Sainte-Marie,	11,673 81
Total—	6,000,000 00

Art. 5—Les bases de la sous-répartition dans chaque colonie, le mode de paiement et les justifications à exiger, tant des colons que de leurs créanciers, seront déterminés par arrêtés du pouvoir exécutif, le conseil-d'Etat entendu.

Art. 6—Les 6 millions payables en numéraire seront distribués aux colons en proportion approximative de leurs droits, à titre d'à-compte imputable sur le réglement définitif de l'indemnité.

Art. 7—Sur les 6 millions de l'indemnité payable en numéraire, aux termes de l'article 2, la moitié de la portion afférente aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de l'île de la Réunion, sera prélevée pour servir à la formation d'un comptoir d'escompte dans chacune de ces colonies.

Seront exempts de ce prélèvement les colons dont l'indemnité totale ne devra pas excéder 1,000 fr.

Tout colon indemnitaire recevra des actions du comptoir d'escompte de sa colonie, jusqu'à concurrence de la retenue qu'aura subie sa part dans l'indemnité.

Les comptoirs d'escompte pourront être établis par des réglemens d'administration publique.

Le Gouvernement pourra appliquer les présentes dispositions dans les autres colonies.

Art. 8—Un crédit de 6 millions de francs est ouvert sur l'exercice 1849 au ministre de la marine et des colonies pour le paiement de la portion de l'indemnité payable en numéraire et en totalité, trente jours après la promulgation de la présente loi.

Art. 9—Le ministre des finances est autorisé à inscrire au grand-livre de la dette publique des inscriptions de rente jusqu'à concurrence de 6 millions 3 p. 0,0, au cours moyen du jour de la promulgation de la présente loi, avec jouissance du 22 septembre prochain.

Ces inscriptions seront délivrées aux ayant-droits à compter du 1er octobre 1849, après que les droits respectifs des indemnitaires auront été fixés.

PIRATES CHINOIS.

Les dernières nouvelles de la Chine annoncent que la corvette anglaise *Scout* venait de capturer, devant Fou-Chou-Fou, où elle est en croisière, deux jonques de pirates chinois qui ravageaient la côte depuis plusieurs semaines, et tenaient bloqués dans les ports, par l'effet de la terreur qu'elles inspiraient, les navires qui font, à cette saison, le commerce du nord.

Prévenu par des pêcheurs, que les deux jonques qu'on voyait manœuvrer près de terre, avaient, le matin même, attaqué et pillé quelques navires marchands, le commandant du *Scout* se mit immédiatement à leur donner la chasse, et, quand il les eut rejointes, il envoya trois embarcations armées s'emparer d'abord de la plus petite des deux, qui n'opposa aucune résistance.

On trouva à bord deux pièces de canon, des espingoles montées sur pivot, un grand nombre de fusils à mèche, des pots incendiaires, vingt barils de poudre, et enfin trente-deux hommes d'équipage, dont plusieurs se jetèrent à la mer avec l'espoir de se sauver à la nage. Quatre malheureux gemissaient dans la cale, pieds et mains liés; c'étaient des négocians dont les cargaisons avaient été pillées la veille, et qu'on retenait captifs pour obtenir de leurs parens une forte rançon personnelle.

Après avoir pris possession de cette jonque, on se mit à la poursuite de l'autre qui voguait à pleines voiles vers le rivage. Arrivé à portée, le *Scout* fit jouer ses canons du gaillard d'avant, et force fût pour les pirates de s'arrêter et de se mettre sur la défensive. Une première décharge à mitraille tua deux matelots anglais et fit plusieurs blessés, parmi lesquels on compte un lieutenant et un élève. Mais quelle jonque si bien armée qu'elle soit, pourrait tenir devant les batteries d'un navire de guerre européen!

Deux bordées venaient à peine de retentir, que l'arbre énorme et nu qui sert de grand mât dans les jonques chinoises tombait sur le pont avec sa grande voile en nattes, et mettait les pirates dans l'impossibilité d'essayer la moindre manœuvre. *A l'abordage!* crièrent alors les marins anglais, et on se mit en devoir d'attaquer la jonque, à bord de laquelle on voyait faire aussi des préparatifs de défense.

Au moment où l'équipage du *Scout* allait s'élancer à bord de l'ennemi, le pont fut couvert de pots incendiaires et de fusées à la main, [illegible] au milieu de rien voir autour de soi, et compromirent gravement la vie du commandant Johnson. Mais ces efforts devaient être inutiles. Sur 120 hommes d'équipage qui défendaient la jonque, 36 seulement eurent la vie sauve; tous les autres succombèrent dans la mêlée affreuse qui suivit l'abordage, ou, aimèrent d'eux-mêmes, chercher la mort dans les flots.

Quand le combat fut terminé, le commandant anglais songeait aux moyens de remorquer sa prise jusqu'à Fou-Chou-Fou; mais une large voie d'eau pratiquée par quelques boulets au dessous de la flottaison, fit en peu d'instans couler bas la jonque, dont on ne put même pas retirer les caisses de piastres et de lingots. C'était un navire de six à huit cents tonneaux, portant huit pièces de six et une quantité prodigieuse de munitions de guerre.

En apprenant la capture de ces pirates, les jonques chargées de sucre, qui encombraient le port d'Amoy, mirent aussitôt à la voile pour leur destination, heureuses de la sécurité rendue pour quelque temps au moins, à la navigation côtière.

UN MOMENT D'OUBLI.—Courances est un village propre et coquet, situé à douze lieues de Paris, dans une grande plaine sablonneuse semée de roches semblables à celles de Fontainebleau, qui en est éloigné de quatre lieues. La curiosité du pays est le château appartenant à M. de Nicolaï.

Bâti sous Louis XIII, il est entouré, des quatre côtés, de fossés remplis d'eau, une rivière et des canaux occupent les trois parcs magnifiques qui couvre 200 arpens. Là entre à dessine ces allées et pas qui étendent au loin leur verdure imposante.

Dans les canaux, dans la rivière, dans les fossés, d'une profondeur de cinq à six pieds, coule une eau d'une transparence et d'une limpidité admirables. Des carpes énormes, des truites, dorment dans ce cristal sans pouvoir s'y cacher; il semble qu'en étendant la main on pourrait les ramener à soi.

Lorsqu'on a traversé le parc en serpentant, sort sur la commune de Maigny. La, le sable cesse, et la verdure commence; on traverse l'Afrique, et l'on marche en pleine Normandie.

Contre le mur même du parc, la rivière, s'argentant, forme un petit bassin où les paysannes de la commune viennent laver le linge à proximité au bout du retentissant du battoir.

Non loin, à une distance de cent cinquante pas, s'étend une jolie roche qui a tourné en deux parties, entre la verdure et le sol; dans la vallée, quelques roches grises semblent marquer la fin de l'horizon et la limite entre la verdure et le sol rabonneux.

Là, par une belle soirée du mois d'août 1845, étaient une jeune fille et un jeune homme.

Geneviève avait dix-huit ans, sa toilette était rustique; elle quittait le lavoir où elle avait porté le matin le linge de la famille. Elle avait les bras nus, un mouchoir attaché sur sa tête laissait passer deux bandeaux épais de cheveux noirs. Assise au pied d'une roche, elle regardait, sans le voir, l'horizon qui commençait à se perdre dans la brume du soir.

Près d'elle était un jeune homme, moitié paysan, moitié soldat. Une blouse couvrait ses épaules, mais il portait un pantalon rouge et un képi d'uniforme. Quand Roger était parti, deux ans auparavant, il aimait Geneviève et il en était aimé.

En 1845, à la suite d'une maladie, il avait obtenu congé d'un mois, et était venu le passer dans son village natal. Quelle joie pour Geneviève en le revoyant! C'était non-seulement celui qu'elle aimait, c'était son fiancé, ils devaient se marier quand Roger aurait fini son temps.

Le jour dont nous parlons, les deux jeunes gens se faisaient leurs adieux.

Roger partait; il partait beaucoup.

Geneviève, au contraire, ne disait rien, mais son cœur battait avec force; elle écoutait ses pensées beaucoup plus que les paroles de son amant. A la première absence de Roger elle avait bien pleuré, et pendant deux ans elle avait soufflert chaque jour. Il allait partir encore, et Geneviève allait de nouveau être livrée à sa souffrance.

Roger avait l'air de bien l'aimer aussi, il jurait qu'il allait obtenir bientôt son congé définitif, et revenir épouser Geneviève.

La pauvre fille aimait tant, elle ne se méfiait pas; elle se souvint trop de ses deux années de souffrance, et pas assez des leçons de sa mère.

Le lendemain matin, Roger partit. Geneviève pleurait dans sa chaumière. Le soldat suivait la route en chantant; le paysan naïf d'autrefois était devenu un séducteur, il emportait sans remords le souvenir d'un instant de bonheur.

Geneviève pourtant attendait avec confiance, mais le temps s'écoula, Roger ne venait pas, et la honte arrivait. Elle écrivit, et ne reçut pas de réponse; elle écrivit encore, elle s'informa, mais déjà son infidèle avait changé de garnison. Où était-il maintenant? où le trouver? D'ailleurs, il arriverait trop tard....

Un soir, Geneviève partit pour se promener dans la campagne. On l'attendit vainement pendant la nuit, es jours suivans; elle ne revint pas. Qu'était-elle devenue?

Aujourd'hui, une pauvre femme, portant un enfant, comparaissait devant le tribunal correctionnel; elle était accusée de vagabondage et de mendicité.

C'était Geneviève, pâle, maigre, se traînant à peine. La jeune fille si fraîche, il y a deux ans, quand elle lavait son linge, à la fontaine, au milieu de ses compagnes, la voilà triste, à peine vêtue de haillons, les joues creuses; mais ses yeux retrouvent leur beauté quand elle regarde son enfant.

Quand elle avait quitté la maison paternelle, elle avait été reçue comme servante dans une ferme; mais les suites de sa faute l'en avait bientôt chassée. Depuis on l'avait conduite à l'hospice; puis, au sortir, elle n'avait pas trouvé de travail, et un beau jour, voyant son enfant qui souffrait, elle avait tendu la main.

Le fait est positif, un gardien de Paris en a été témoin, et Geneviève ne le nie pas; le tribunal l'a condamnée à vingt-quatre heures d'emprisonnement.

Mais il lui reste un espoir; comme elle était conduite chez le commissaire de police, un régiment passait; soudain Geneviève pousse un cri, elle soulève son enfant dans ses bras: " Roger! Roger!" s'écrie-t-elle, c'est ta fille!

Depuis ce temps, elle est en prison; demain, à l'expiration de sa peine, Roger viendra-t-il la chercher?

☞ Le navire ATLANTIC, capitaine Rose, de New-York, est en déchargement en face des bâtisses du Triangle, au wharf des paquebots de New-York, 2de municipalité. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
J. O. WOODRUFF & Co,
24 fév 93 et 95, rue des Magasins.

☞ Le navire autrichien ANDRE, capitaine A. Poschich, est actuellement en déchargement. Les consignataires voudront bien prendre leurs permis dans le délai d'usage, autrement leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques.
P. LONGIS,
22fév 116, rue Royale.

CIGARES DE LA HAVANE.— Deux millions des marques les plus célèbres de la Havane, savoir Impériales, Regalías, Canones, Cazadores, Colones, Caballeros, Millar, Cilindrados, Prensados, etc. des manufactures de Sevillana, Gota de Agua, Nueva Empresa, Monte Cristo, Silfide, Palo-Alto, Jenny, Old Zack, Protegida, Sol, Dama Blanca, Rio Hondo, Rueda, Solitaria, Haydee, Garantizada, Giol, etc., à vendre à prix réduits par
LABORDE & XIQUES,
27fév 31 rue Commune

VINS etc., etc.—61 barriques vin rouge Haut Talence et Haut Brion, 130 barils vin blanc Hi-Sauterne et Haut Barsac, 270 caisses vin rouge, St-Estèphe et St-Julien, 300 paniers Guignolet d'Angers, 4 caisses cerises, 2 caisses abricots, 2 caisses prunes, en déchargement du navire Bordeaux, à vendre par
AUG MOLIER,
27 fév—6f 22, Vieille Levée.

MARCHANDISES par colis.—Plusieurs caisses de mousseline imprimée, dernières modes, en petits dessins, bon teint et convenables pour le commerce de la ville. S'adresser à
JOHN WIGHTMAN & Co,
27 fév No 11, rue St Charles, au premier.

UN ASSORTIMENT COMPLET de caleçons et chemises de peau, chaussettes et bas de coton anglais, à très bas prix, par
JOHN WIGHTMAN & Co,
27 fév No. 11 rue St Charles, au premier

CHAPEAUX DE PAILLE.—En déchargement du navire Amelot—30 caisses chapeaux de paille, qualités assorties, à vendre par
FROST & CO.,
27 fév 16 rue des Magasins.

CLOUS DE GIROFLE.—9 balles clous de girofle 1ère qualité, en débarquement du navire Memphis, et à vendre par DOMINIQUE LANATA,
27 fév 9 et 10, rue Jefferson.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Lundi soir, 26 février 1849.

Les nouvelles apportées par l'Europa, indiquant une hausse sur le marché au coton de Liverpool, ont été favorables aux affaires de la journée. Environ 7,000 balles ont changé de mains à des prix irréguliers, mais généralement en faveur des vendeurs.

La demande de sucre a été active; 500 boucauts ont été faits aux cours de samedi. La mélasse a légèrement baissé; les lots de prime se sont vendus 19¼ cts. Les transactions s'élèvent à 800 barils.

La farine est dans les mêmes conditions. Les nouvelles d'Angleterre ont animé la demande du maïs; les ventes s'élèvent à 19,000 sacs de 37 @ 41 cts le boisseau.

Le marché aux provisions est plat. Le mess porc vaut $10 50. Il se fait peu de chose en bœuf et lard salé. 700 barils ou tierce de graisse ont été vendus 5¾ @ 6 cts de fair @ prime.

Le whiskey rectifié se vend par petits lots 18 @ 19 cts le gallon.

Le CHANGE est lourd. Nous cotons sterlings: à 7 ¾ p 0,0 de prime; et les Francs peu demandés à 5f 30 @ 5 37½—Traites sur New-York et Boston à 60 jours 1⅞ @ 2½ p 0,0 d'escompte; et sur Philadelphie 2 @ 2½ p 0,0 d'escompte—Traites à vue ¾ @ p 0,0 d'escompte @ ½ p 0,0 de prime. Havane, 4 @ 5 p 0,0 d'escompte.

Le fret n'a pas varié—Coton pour Liverpool 9/16 d.; pour le Havre à 1⅝ cts.

MARCHÉ DE LIVERPOOL.

8 *février*.

Les demandes de coton ont continué à être fortes durant la dernière quinzaine, et il s'est fait de très grandes transactions. Dans le cours de la semaine échue le 2 courant, 67,850 balles ont changé de mains, sur lesquelles 31,330 de qualités américaines. Les descriptions du Brezil et de l'Amérique du Sud ont été très demandées par la consommation et la spéculation. Ces cotons ont monté d'un demi penny par livre. Sur les autres sortes il n'y a pas eu beaucoup de changements. Depuis le 2, le marché a été très actif et les ventes se sont élevées à 61,000 balles, sur lesquelles les spéculateurs ont pris 14,500 balles, et 6,500 pour l'exportation. Dans la quinzaine il a été importé 65,000 balles, dont 52,000 des Etats-Unis. Les cours réels sont actuellement comme suit: fair Upland et Mobile 4⅝ d—fair Orleans 4⅞ d—midding 4⅜ @ 4½—ordinaire 3⅝ @ 4d.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Navire Ann Dashwood, Rea, pr Liverpool
Euphemia, Findley, pr New York.
Virginia, Salsbury, pr le Havre.
Barque Philip, Baxton, pr New York
Mandarin, Colley, pr New-York.
Brick Jenny, Neilson, pr St-Thomas.
Goelette N. T. Wright, pr Apalachicola.
European, Brower, pr Lavacca.

ARRIVES.

Steamship New Orleans, Auld, de Port Laveaca.
Steamship Globe, Ellery, de Brazos st Iago
Navire Robert Burton, Decan, de Philadelphie.
Boadicea, Leavell, de Liverpool.
Barque Westmoreland, Robinson, de Rio Janeiro.
Orbit, Larkin, de New Port.
Bombay, Morton, de Londres.
Warren, McLellen, de Thomaston.
Cherokee, White, de Rio Janeiro.
Condor, Trescott, de Charleston.
Hamburg, [illegible], de Brème.
Brick Comte Zichy, [illegible], de Bordeaux.
Statira, [illegible], de Trinidad.
Isabel Henrique, Meteo, de la Havane.
Goelette Lone Star, Miner, de Brazos st Iago.
M Seaberry, Sears, de Apalachicola.
Florida, McCarty, de Chagres.

—STEAMERS.—
Mohawk, Langhorn, de Louisville.
Hard Times, Wilson, de Lafitte.
Ike Veron, Sweeney, de Grand Ecore.
Viola, Dugas, de Lafourche.
Rio Grande, Gordon, des Opelousas
Belvidere, Ludwick, de la Riviere Rouge.
W. N. Sewell, Claiborne, de Port Hudson.
Dock Miller, Applegate, de Tensas river.
Princess No 3, Hannes, de Vicksburg.
Olivia [illegible], de la Balise.
Geo Baimer, Cozzens, de Francisville.

Au bas du fleuve et montant.

Navires M... of Orleans, Columbo, Geo Washington et Cincinnati; barques Leda, Gabeler, et le brick Gen Cobb.

MEMORANDA.

NEW YORK, 15 février—Expédié, brick Rambow à la Nlle Orléans—Entrés, Anglo-Saxon, de la Nouvelle-Orléans—Arrivé, navire [illegible], Woodward, barque [illegible], à la Nouvelle-Orléans.

BOSTON, [illegible] février—Expédié, navire Vesta, Pedrick, barque Zenobia, Carleton, pour la Nouvelle Orleans.

PHILADELPHIE, 16 février—Expédiés, navire Jos P Pettit, Ber; goelette J B Counce, Smalley, de la Nouvelle Orleans.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Europa, de Liverpool à New York..........10 Fev
America, de Liverpool à Boston..............24 Fev

D'AMERIQUE.

Europa, de New York à Liverpool...........7 Mars
America, de Boston à Liverpool............21 Mars

Franklin Exchange.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations contre la soussignée sont priées de les présenter avant le 10 mars prochain, et ceux qui lui doivent sont également invités à venir régler leurs comptes avant cette époque.
Nouvelle-Orleans, 26 février 1849
L. A. CALDWELL,
26 fév—1f propriétaire du Café Franklin

GROCERIE A VENDRE,

Pour cause de départ.

LE soussigné offre à vendre pour du comptant, la grocerie située encoignure Bourgogne et Hôpital.—S'adresser sur les lieux à
26fév JEAN SAGEAU.

EN débarquement du navire Ivo, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
50 barriques vin de Bordeaux pour famille.
P. LONGIS,
26 fév 116 rue Royale

EN débarquement du navire autrichien André, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
24 barriques vin blanc,
30 do do rouge, Blanquefort.
90 caisses do,
300 do do, P. LONGIS,
26 fév 116 rue Royale

EN magasin, d'importations directes
50 barriques Carnet St-Julien,
20 do Haut Brion,
16 do Beychevelle 1841
16 do Chateau Margaux 1844,
100 do vin ordinaire,
10 quarts Madere;
200 caisses Lafitte, Margaux, Cantenac;
Un assortiment de Madère, Champagne et fruits à l'eau de vie, etc.
20 quarts Cognac de diverses marques;
P. LONGIS,
26 fév 116 rue Royale

RIZ—25 barriques riz, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
26 fév 60 rue des Magasins

PIMENTO ET SALARATUS—100 sacs pimento et 50 barils salaratus, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
26 fév 60 rue des Magasins

POIVRE—100 sacs reçus par le navire Tennessee, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
26 fév 60 rue des Magasins

COTON—50 caisses, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
26 fév 60 rue des Magasins

CAFE JAVA ET THE—50 sacs café Java et 1000 caisses thé Imperial, Poudre à Canon, Young Hyson, &c., à vendre par
H. A. NORCROSS & CO.,
26 fév 60, rue des Magasins

CAFE—400 sacs café Rio-Janeiro première qualité, en magasin et à vendre par
W. H. SIMMONS, 31, Gravier.
26 fév

CANNE A SUCRE—6,000 à bord du brick Millaudon, de Tampico, à vendre par
W. H. SIMMONS, 31 Gravier
26 fév

SUCRE—25 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par
W. H. SIMMONS,
26 fév 34 rue Gravier

TABAC à chiquer—Plusieurs qualités de tabac fin, à vendre par
J. M. CABALLERO,
21fév 38, Vieille Levée

CIGARES Principe—Un grand assortiment de la marque bien connue du susnommé, à vendre par
J. M. CABALLERO,
21 fév 38, Vieille Levée.

SEL—5,000 sacs fin et 2,000 commun, sel de Liverpool, en déchargement et en magasin, à vendre par C. J. WHEELER, Courtier,
21 fév 5, Bank Place.

SACS en grains—50,000 sacs neufs, de 2 boisseaux et demi; et 3,000 idem de seconde main à vendre par C. J. WHEELER, courtier,
21 fév 5, Bank Place.

CAFE—1,800 sacs café de Rio, à vendre par
C. J. WHEELER, Courtier,
21 fév 5, Bank Place.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—300 pièces et rouleaux, à vendre par
C. J. WHEELER,
21fév 5, Bank-place

PATÉ DE JUJUBE ET GOMME LOZENGES—En déchargement et à vendre par
E. J. HART & Co.,
21fév 25, rue Tchoupitoulas.

CHOCOLAT EPICE.—Chocolat de Boston, qualité supérieure, à vendre par
E. J. HART & CO.,
21fév 25, rue Tchoupitoulas.

SAVON—150 caisses Perrine, à vendre par
E. J. HART & Co.,
21fév 25, rue Tchoupitoulas

JUS DE REGLISSE—En déchargement et à vendre par E. J. HART & Co,
21fév 25, rue Tchoupitoulas.

COGNAC—25 demi pipes de la marque J. J. Dupuy.
25 quarts pipes de la même marque, dans les magasins de la Douane et à vendre par
BERNARD TURPIN,
21fév 24, Vieille Levée.

AMIDON—19 barils, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
7fév 26, Vieille-Levée.

300 caisses vin rouge Château-Margaux; 300 do de Château Lafitte et Haut-Brion; 25 do de vieux Château [illegible]; 300 do de Ch. Margaux en demi bouteilles; 300 do vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac; 50 do cerises à l'eau de vie, à vendre par
DURDUCH F.
13fév 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

100 [illegible]

HABILLEMENTS,

No 13, RUE DU CAMP.

C'EST LA DERNIERE CHANCE!

LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il termine en ce moment la vente de ses HABILLEMENTS, au prix coûtant; ceci est positif. Ainsi, les personnes qui désireraient renouveler leurs garde-robes feraient bien d'aller examiner son magasin. Il vend les

Habits et levittes, en drap noir supert.	$20
Idem, idem, en drap fin, noir et couleur	15
Idem, idem, drap medium	12
Sacs et paletots, drap extra fin, brun	18
Idem, idem, drap noir et brun, medium	12
Paletots divers	5
Surtouts, gris, fins	8
Pantalons en daim, noir superfin	7
Idem, medium	4 50
Pantalons en étoffes, rayées et fantaisie daim	5
Idem, medium	4

Aussi:—Un bel assortiment de MANTEAUX et SURTOUTS, de VESTES en cachemire, etc., etc. Le tout sera vendu au prix coûtant, jusqu'au 10 mars.
M. BARNETT,
24 fév 13, rue du Camp.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—510 caisses en débarquement des navires Plato, Viola et Ontario, à vendre par
E. G. HOBBS,
24 fév 12, rue de la Douane.

On désire trouver à louer, tout ou partie d'une petite maison basse, dans la première municipalité. S'adresser par une lettre à l'adresse de H. L. et qu'on pourra déposer au bureau de l'Abeille. 24 fév

A Louer.

LE Magasin connu sous le nom de CHEAP CASH STORE, situé encoignure Bienville et Bourbon, avec l'installation, gaz, comptoir, &c. L'installation sera vendue à bas prix. S'adresser immédiatement à
JOSEPH NEWTON,
24 fév sous l'Hôtel St Charles.

A LOUER—Jusqu'au 1er novembre prochain, la belle et agréable maison à trois étages, No. 24, rue Esplanade, entre Moreau et Casacalvo, avec citerne, hydrant, tout en bon ordre. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, ou à HENRY BOYLE,
21fév 8, Bienville

Bottes, Souliers et Brodequins—85 caisses en déchargement du navire Ontario, à vendre par
G. W. DUNBAR,
24 fév 30, rue de la Douane

EN VENTE

CHEZ V. HEBERT, libraire, rue Chartres, Lallevée, encoignure St Antoine et Royale, et à la Bourse St Louis:

Les Queues de Chevaux ou Lettres de la Jeune Amérique à la France Républicaine, par M. AMÉDÉE BORYS. Prix 50 cts.

On trouvera chez les mêmes libraires *Les Pionniers de l'Oregon*, ouvrage du même auteur.
Prix $1. 17fév—10

GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES POUR LE PRINTEMPS.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, les articles suivants, qu'il offre à vendre à des prix très modérés:

Jaconats français et anglais de couleurs et noirs, organdis et brillantés, indiennes claires, [illegible] et batistes d'Ecosse, [illegible] et à carreaux; ginghams, fil et coton, et coton; toiles grises fines et couleurs batiste, toile d'Irlande [illegible], [illegible] de Paris et Escopilles; toiles à draps, 6, 8, 10 et 12/4; [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

CHAS. A. BARRIÈRE,
[illegible] Chartres.

Graines de Jardinage et de Fleurs.

Toutes les variétés de graines de fleurs et de jardinage en quantité à la convenance des acheteurs.

Les marchands de la campagne trouveront à s'approvisionner par douzaines, centaines et par paquets en papier assortis pour le détail. On expédie également des boîtes assorties à $3—5—10 et 20 chaque.

Toutes les marchandises vendues dans cet établissement sont garanties. Les ordres pourront être adressés au dépôt principal de E. Maupay, Philadelphie, ou au soussigné à la Nlle-Orléans.
D. MAUPAY,
26 fév—a 95, rue du Camp, près Poydras.

Montres et Bijouterie.

DAVID MELVILLE, marchand en gros, 84 rue de Chartres, au premier—Reçoit par tous les arrivages de la fabrique de MELVILLE & Co, de New-York, toute espèce de bijouterie. Toujours en main un grand assortiment de montres, à vendre en gros seulement, au prix de New-York.
22 fév—6m

A VENDRE en débarquement du navire André de Bordeaux,
60 barriques vin rouge, bon ordinaire,
150 barils vin blanc, Haut Sauterne.
Par POUGET Fils,
20fév rue Conti, No 19, entre Chartres et Levée.

Maison Rouge entre les deux Marchés.

PAUL ALDIGE & CO.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord les articles suivants, qu'ils offrent à vendre bien au-dessous des prix ordinaires. Ils engagent les personnes qui ont besoin d'articles de printemps à venir visiter leur stock.

Mousselines imprimées, grande nouveauté.
Bareges, différentes nuances et qualités, etc., etc.
Mousselines à mouchoirs par 10, 12 et 25 yardes, à carreaux, carreaux et fleurs, damassées, etc.
Brin fil uni blanc, do à carreaux, sans apprêt,
Do do par 10, 12 et 25 yardes,
Do do écru, uni et à carreaux,
Coton blanc et écru 3/4, 4/4, 5/4, 6/4, 12/4.
Mouchoirs batiste et mousseline assortis en qualités.
Plaids, toiles d'Irlande, Bretagne, et à draps,
Batiste d'Ecosse, pour robes, nouveaux dessins,
Guinghams écossais et rayés,
Mousselines blanches pour robes, unies, à carreaux, rayées, satinées, brodées, etc.,
Rideaux, mousseline blanche brodée,
Aussi, un assortiment de gingas fil, dans toutes les qualités, cotonnades françaises et autres, indiennes, de fantaisie et pour meuble. Coutil français pour pantalons.

Plus, un assortiment de linge fait et chaussure qui ne laisse rien à désirer tant pour les qualités que le grand bon marché auquel ils viennent de réduire tous leurs prix

P. S. Désirant clore leur stock de coton à voile, ils offrent aussi à vendre:

Print duck coton du No 2 @ 8, à aux prix de Fabrique New England du No 3 @ 8, brique.
5 fév

Liqueur de Junon ou Elixir procréatif du Dr. Larmotti.

CE REMEDE est idéal qui ait été découvert contre l'impuissance, débilité générale, pertes et toutes les maladies occasionnées par certaines habitudes secrètes. Cette composition est devenue tellement populaire qu'un grand nombre de contrefaçons de ce remède ont été lancées sur la place. Les facultés médicales d'Europe et des Etats-Unis recommendent généralement et uniquement l'Elixir de Junon et n'ont jamais donné leur sanction à d'autres. Les cures opérées par cette liqueur sont d'un caractère qui ne permet pas de livrer à la publicité les certificats qui ont été donnés aux propriétaires. S'il en était autrement, il serait facile de démontrer que cette préparation a dans tous les cas donné des résultats merveilleux. [illegible]

[illegible]

ANTONIO LARMOTTI, D. M.

[illegible]

CONSEIL DES MARGUILLIERS.

Bureau du Secretaire.

AVIS est donné que des soumissions cachetées seront reçues pour les réparations et constructions à faire à la Cathédrale St Louis, conformément aux plans et devis déposés au bureau de M. Depouilly, architecte, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, où ils pourront être inspectés de neuf heures à trois heures.

Les conditions de paiement sont comme suit:—Trente mille piastres ($30,000) dans le courant de l'ouvrage sur les certificats de l'architecte et la balance à 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans, en billets ou bons de la Fabrique, portant intérêt à raison de 8 pour cent et garantis par hypothèque sur les propriétés de la Fabrique, bornées par les rues Royale, St Anne, Condé et Orléans, à l'exception de la bâtisse occupée par les cours de justice.

Un cautionnement de $15,000 sur première hypothèque sera exigé de l'entrepreneur pour garantir la fidèle exécution du contrat.

Les propositions devront être déposées au bureau du secrétaire de la Fabrique jusqu'au mardi 6 de mars, à 2 heures P. M.
ANT. DUBUC,
21 fév—12 Secrétaire

Aux Planteurs Sucriers.

UN assortiment complet de chaudières à sucre de toutes dimensions.

Aussi: Deux moulins à chevaux verticaux, à sucre, 36 sur 22 et 36 sur 24 pouces.
A vendre par Y. DE EGANA,
24 fév 47, Bienville.

POIVRE—100 sacs en déchargement de la barque Viola, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
24 fév 26, Vieille-Levée.

SUCRE de la Havane—700 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
24 fév 26, Vieille-Levee.

CAFE de Java—100 sacs vieux, du gouvernement, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
24 fév 26, Vieille Levée.

TABAC—330 balles Vuelta de Abajo et Cuba pour capes et tripes, en magasin et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
24 fév 26, Vieille Levée.

AMANDES sans coques—125 caisses, nouvelle récolte, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
24 fév 26, Vieille Levée.

SALERATUS—50 barriques en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS & Co,
24 fév 60 rue des Magasins

SUCRE RAFINE—300 barils sucre écrasé, en pain et en poudre, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
21 fév 60 rue des Magasins

THE—1,000 caisses impérial, poudre à canon et young Hyson, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
24 fév 60 rue des Magasins

L. LEON, parfumeur,

Encoignure Royale et St-Louis,

OFFRE à vendre en gros et en détail les articles nécessaires à la confection des perruques et toupets, qu'il vient de recevoir par le navire Aikmar, du Havre. Les artistes en cheveux sont invités à venir voir son assortiment se composant comme suit: tresses à frisettes et à perruques, têtes nuancées, ressorts, élastiques, crochets à toupets, fils de tulle, nœuds d'hommes, à bandeaux, cache-tresses, cardes à démêler, cheveux pour nattes, de toutes nuances et de toutes longueurs.

NOTA—Le public est également prévenu qu'il a chez lui un excellent ouvrier de Paris, et qu'il se charge de la confection des perruques, toupets, etc. et tout ce qui concerne la tasse chevelure.
22 fév—1m

A VENDRE LE STEAMBOAT CHAMPION, double machine à vapeur. Ce steamboat est offert à vendre à l'amiable, s'adresser à F. SALLEAU,
22 fév 163 Front Levée, Seconde Municipalité

PAUL JUGE FILS. C. FABRY.

PAUL JUGE Fils & Co.

Importeurs de Vins, Eaux de vie, Huile d'olive, &c,

Et Marchands Commissionnaires,
21fév 27, rue St Louis.

Damejeannes Françaises.

EN débarquement du navire Aikmar, Crosby, du Havre:
300 damejeannes de 5 gallons, 200 do de 3 gallons,
90 do de 2 do 300 do de 1 do.
A vendre par
PAUL JUGE FILS & CO,
21 fév 27, rue St-Louis.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire contre la goelette TRINITE, sont priées de faire approuver leurs comptes par Sanchez et de se présenter chez le soussigné pour en recevoir le paiement.
M. MARES,
20 fév—5 Encoignure Bienville & Bourgogne

Librairie de Victor Hébert.

149, rue de Chartres.

NOUVEAUTES LITTERAIRES.

ON vient de recevoir à cette librairie par les derniers arrivages du Havre:

Thiers de la Propriété—1 vol.
L. Blanc:—Le Socialisme, Droit au Travail, Réponse à M. Thiers—1 vol.
Gabrielle, opéra en 3 actes.
Jérusalem, opéra en 4 actes.
Haydée, opéra comique en 3 actes.
Fernand Cortez, opéra en 3 actes.
Gille Ravisseur, opéra comique.
Gouache:—Les Voleurs de M. Marrast—1 vol. 10 c.
M. de Lamartine:—Discours Prononcés par lui, 15 c.
Do Droit au Travail, do 15 c.
Do La Présidence, do 15 c.
Faucher:—Crédit Foncier do 15 c.
Thiers:—Discours sur le Droit au Travail 15 c.
Ancient Bourgeois:—Les Sept Péchés Capitaux, drame.
Léon Gozlan:—Le Livre Noir, drame.
Alexandre Dumas:—Caligula, drame.
E. Audouin:—Album Almanach des Demoiselles.
Granier:—Les Armes et le Duel—1 vol.
Chants et Chansons Populaires de la France.
Louis Blanc:—Histoire de Dix Ans—5 vol.
Biographie Universelle—6 vols éditions illustrées.
Dictionnaire de la Conversation—81 vols éd
Voltaire:—Œuvres Complètes, édition de Furne, 13 vols grds in-8o.
Rousseau:—Œuvres Complètes, édition de Furne, 4 vols grds in-8o.
E. Sue:—Mystères de Paris—4 vols.
Do Juif Errant, 4 do.
A. Dumas:—Siècle de Louis XIV—2 vols.
Do Trois Mousquetaires et Vingt Ans Après, 2 vol illustrés.
Pièces de Théâtre Nouvelles.
Pamphlets, Feuilletons, Brochures.
Médicaments Raspail (frais).
Revue Pittoresque, Plumage, Modes Parisiennes.
Illustration, Echo des Feuilletons.
Conseiller des Dames.
Drames et opéras nouveaux.
Fleming et Tibbins, dictionnaire anglais et français et anglais.
Victor Hugo:—Œuvres Complètes.
Mystères de l'Inquisition—1 vol.
Le Secret de Rome, ouvrage faisant suite aux Mystères de l'Inquisition—1 vol.
Lamennais:—Imitations de Jésus Christ—1 vol illustré.
Les Evangiles, illustrés, 1 vol.
Bon Jardinier—1 vol.
Paul Louis Courrier:—Œuvres—1 vol.
—A. Bouis:—Les Queues de Chevaux. 20 fév—151

Leçons d'escrime.

M. E. BAUDOUIN, prévient le public qu'il tient sa salle d'armes à l'encoignure de la rue St Louis et du Passage de la Bourse, au premier de la maison connue sous le nom de *Café Tournée*. Le prix des leçons est excessivement réduit, et M. Baudouin espère propager sa méthode parmi tous les amateurs de cette ville, autant à cause de cette réduction que par les incontestables succès qu'il a obtenus de ses élèves, dans l'espace de quelques mois.

Les mêmes avantages que M. Baudouin offre aux élèves qui vont prendre leurs leçons dans sa salle, seront faits aux institutions qui désireront l'employer. M. Baudouin donnera aux directeurs qui l'exigeront, des références qui leur garantiront et son aptitude et sa moralité.
14fév—3m

BAINS SULFUREUX ET DE VAPEUR.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à préparer et administrer ces Bains dans le local où se trouve sa fabrique de parfumerie, rue Saint-Louis, No 283, entre les rues Villere et Robertson.

L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le prurigo, les dartres, la teigne, &c. &c. On s'en est servi avec un succès remarquable contre d'autres maladies très souvent rebelles aux ressources de l'art, comme les rhumatismes anciens, la goutte atonique, la paralysie, les scrofules, les engorgements des glandes, du sein, ceux des ganglions lymphatiques et des articulations. Des médecins distingués en font les plus grands éloges et les prescrivent journellement dans les maladies invétérées, qui réclament l'emploi d'un agent sudorifique puissant. Les succès obtenus par cette méthode de traitement sont confirmés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la guérison des malades.

Le soussigné espère que les soins qu'il a mis à satisfaire les personnes qui l'ont honoré son établissement de leur patronage, lui procureront pour l'avenir la confiance des malades dont le traitement réclame l'application des bains sulfureux et de vapeur.
F. MAUBERRET.

Graines de Jardinage et arbres Fruitiers.

RECU par les navires Lyons, Hargrave et Lorena, du Havre:

Un grand assortiment de graines pour jardin, de fleurs, de pour fourrage, un bel assortiment de premier choix d'arbres à fruits en très bon état, pruniers, poiriers, abricotiers, pêchers, nefliers, amandiers, cerisiers, vignes, groseilliers et cassis. On trouvera également dans l'établissement une très belle variété de roses nouvelles et un grand assortiment de plantes et arbustes; le tout à vendre à des prix très modérés, au No 101 Vieille-Levée, entre Hôpital et Quartier,
16 fév—15 chez J. MENARD.

VERRERIE.

200 COLIS—Gobelets, verres à vin, salières et poivrières, cuvettes à l'huile et au vinaigre; encriers; verres à veilleuses, verrerie pour cages d'oiseaux; flacons d'eau de Cologne, de 1, 3, 4, 8 et 16 onces; fioles pour nourrices, biberons, bouteilles en verre blanc, pintes et litres.
S'adresser au magasin d'encan No. 30, Vieille Levée.
CH. MAILLOT.

$50 de Recompense.

PARTI marron vers le 1er novembre dernier, un griffe nommé NERO, âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds à 9 pouces, se tenant droit; il lui manque deux dents de devant. Cet esclave est connu comme ayant appartenu à M. John Berengee, et a été vendu l'été dernier. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira ou prison à M. Morrit, rue Gravier, 165, ou le mettra dans une geôle de la ville.
20 janv—30 GEORGE E. DIBOLD.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Derbigny, entre Dumaine et Sainte-Anne:

[illegible]

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS,

Mardi, 27 février 1849.

La reprise de:

LA SIRENE,

Opéra en 3 actes, d'Auber,

Précédé par

Un Caprice,

Comédie en 1 acte.

Le spectacle commencera à 6 ½ heures.

TABLEAUX ILLUMINÉS MYSTÉRIEUSEMENT.

Grande Représentation.

CES représentations auront lieu à l'ARMORY HALL, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de cette semaine seulement.

La représentation se compose de quatre grands tableaux couvrant chacun un espace de 200 pieds de toile et représentant deux sujets différents. Ces tableaux doivent à un nouveau système de lumière des effets saisissants et magnifiques.

Les sujets sont la ville de New-York, vue d'Astor House. Le départ des Israélites pour l'Egypte. Enchantement du lac des Fees, et l'intérieur de l'église St-Pierre de Rome. Tous ces tableaux subiront des changements mystérieux tels que le passage du jour à la nuit, de l'hiver à l'été.

Prix d'entrée, 50 cents. Les portes seront ouvertes à six heures et demie. La représentation commencera à sept heures. 27 fév 4

NOUVELLE EXPOSITION.

Statue de l'esclave Grecque.

Au bénéfice du sculpteur HIRAM POWERS

CETTE magnifique statue est exposée tous les jours de neuf heures A. M. à neuf heures P. M. à la maison d'Etat, rue du Canal.

Prix du billet 25 cents. Pour la durée de l'exposition $1. Pamphlets 10 cents. 24 fév—

NOUVEAU CIRQUE MONSTRE de Stone et McCollum.

Sous la direction de JOHN SMITH.

LE public de la Nouvelle-Orléans est respectueusement informé que le NOUVEAU CIRQUE MONSTRE DE STONE & MCCOLLUM, sous la direction de John Smith, donne ses représentations sur

LA PLACE CONGO.

☞ La troupe est la plus nombreuse des Etats-Unis et comprend une réunion de talents sans égaux dans aucun cirque en tout pays.

☞ Les représentations consisteront en une série d'exercices gymnastiques et acrobatiques, et des actes, scènes et travaux équestres les plus brillants, les mêmes qui ont été si chaudement applaudis par les habitans de Mobile pendant les neuf dernières semaines.

- Parmi les premiers talents attachés au NOUVEAU CIRQUE MONSTRE, nous devons mentionner les noms des suivans, qui, dans le genre spécial à chacun d'eux, ont été généralement reconnus comme sans rivaux dans le monde.

☞ EATON STONE, le meilleur cavalier du monde sur un cheval nu; T. MCCOLLUM, sans égal comme écuyer; la BELLE ROSA, la céleste écuyère, JOHN SMITH, reconnu comme le meilleur acteur actuellement existant pour les rôles de nègre, H. P. MADIGAN, M. J. LIPMAN, J. BLACKWOOD, J R BEAR, AL LEVI, D. W. STONE, P. COLEMAN, B BROWN, F. FORBES, J. BERNARD, A. & W. HINCKLEY, BEN JENNINGS, GREEN, JOHNSON, &c., &c.

☞ Un des plus grands attraits des amusements du Cirque Monstre est la magnifique musique en cuivre, sous la direction du célèbre B. A. GAEL.

☞ Toute l'arène sera brillamment éclairée par le gaz, et des places seront arrangées pour la commodité des Familles, on pourra les retenir à l'avance en s'adressant au bureau, entre 11 et 12 heures A. M.

Prix d'entrée:

Stalles—25 c. Parterre—25 c.
Places pour les personnes libres de couleur—25 c.
Enfants et domestiques—moitié prix.
JOHN W. SMITH, Directeur.
1er fév

SALLE DE BAL DU GLOBE

Encoignure St-Claude et St Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que cet établissement, ayant été réparé avec le plus grand soin, et le tout aussi propre, sera ouvert pendant l'hiver, à partir de samedi, 28 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement donnés tous les LUNDIS, MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possibles. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIESCA, Propriétaire
GEO. H. STEPHENS, Directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées.

Brazos Santiago—Texas, 1 février 1849.

Steamboats des Etats-Unis.—Si les steamboats dont les noms suivent, ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au premier mars 1849, ils seront envoyés à la Nouvelle Orléans, ou vendus pour ce qu'ils pourront rapporter au plus offrant sur les lieux du Rio-Grande, comme on l'annonce.

COLONEL HUNT, TROY,
W. R. McKEE, GEN. JESUP,
J. E. ROBERTS.
W. W. CHAPMAN,
20 fév Major brevete et assistant Q. M

BANQUE DE CITE.

Nouvelle-Orléans, 20 février 1849.

AVIS est par le présent donné aux Actionnaires de cette Banque qu'une élection de Directeurs pour l'année courante, aura lieu lundi, 5 mars prochain, de 10 heures à 2 heures.
R. J. PALFREY, Caissier
20 fév

PIANOS système ZERGER,

FABRIQUÉS PAR PLEYEL

Tout exprès pour la Louisiane.

PIANOS OCTAVIANS

NOUVELLE INVENTION

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à MM. les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir des pianos du système Zerger, fabriqués dans la maison de M. Pleyel, tout exprès pour ce pays. En outre de leur solidité et de la belle qualité de son, ils ont l'avantage de donner l'octave à chaque note.

PIANOS A QUEUES

De Concert, de la plus grande richesse, en bois de rose

PIANOS DROITS PICOLOS,

DE

ERARD ET PLEYEL

A cordes obliques, grand patron, à sept octaves, à jarrets sculptés.

PRIX D'ENCAN

Pour clore une facture.—Pianos système en fer perfectionné, et pianos de H. Herz. Plusieurs pianos carrés d'occasion.

Echange de pianos, accord et réparation.
292, RUE ROYALE,
Entre Saint Philippe et Ursulines.
4 déc—3m A. PERSER.

J. FAIVRE, rue Conti, No 47, vis à vis de son ancienne domicile, vient de recevoir par les navires Lyons, Hargrave et Pie IX, des pianos picolo, oblique et à queue, nouveau modèle, fabriqués par ERARD & PLEYEL, ainsi que des pianos de différents genres de sa fabrique (système en fer perfectionné.) Par ses relations directes il pourra vendre à des prix et des à conditions qui ne laisseront rien à désirer.

Location, accord et réparation. 24 fév

Mme. CLARET

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Paris, et recommandée par les meilleurs médecins de cette ville, où elle exerce sa profession depuis huit ans, a l'honneur d'annoncer aux dames de sa clientèle qu'elle a établi son domicile No. 90, rue Toulouse, encoignure Bourbon.

Mme CLARET s'occupe spécialement des maladies de l'Utérus, sous la direction du médecin des malades qui pourraient réclamer ses soins.

☞ Ne pas s'adresser à son ancien domicile, No. 176, rue Bourbon, avec lequel elle n'a rien de commun.
16 fév—3m

MME SUZANNE MONNIER, accoucheuse, reçue à la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services aux Dames de la Nouvelle Orléans pour tout ce qui concerne sa profession.

S'adresser, pour références, à MM. les Docteurs
BARIER, CARTIER, LABATUT,
BARBE, DELERY, LAMBERT,
BEUGNOT, DARET, TURPIN.
Et à M. P. SOULE.

Sa demeure est rue Tremé, No 164, entre St Pierre et Orléans. 29 déc—4m

MONSIEUR le docteur PIERNAS prévient ses amis et le public, qu'il a établi son domicile, Rue du CANAL, No. 77.

On le trouvera tous les jours chez lui de midi à 2 heures P. M. 27déc—☞

Changement de domicile.

LE Dr. J. U. LANDREAUX a transporté son domicile à la rue CONTI, ENTRE DAUPHINE ET BOURBON, en face de l'institution Boyer & Biret.
10 jan

Cinq cents piastres de récompense.

LA récompense ci-dessus sera payée à la personne ou aux personnes qui feront découvrir les incendiaires qui ont mis le feu pendant la nuit du 3 courant, à la maison de M. Charles White, située près du nouveau Bassin.
CH. BRIGGS & EDW. OGDEN,
19fév—10f Agents, 45, rue du Camp.

Bureau de l'Agence de la Compagnie d'Assurance mutuelle du Soleil.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1849.

LE script émis par cette compagnie portant les profits de l'année 1848 à QUARANTE POUR CENT a été reçu et sera délivré sur application.
L. MATTHEWS, Agent.
6 fév

TOILES.

NOUS recevons maintenant nos toiles d'Irlande pour chemises; toiles à draps 9/4—10/4 et 12/4—[illegible]
MALARD & CO.,
21fév—30 [illegible], rue de Chartres

A VENDRE en débarquement du navire Arthémise, de Bordeaux:
[illegible]

A VENDRE [illegible]